



Liberté • Égalité • Fraternité

**PREFET DE LA HAUTE-GARONNE**

académie  
Toulouse



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Garonne  
éducation  
nationale



# **PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

## **DE LAVERNOSE LACASSE**

**"Il faut tout un village pour éduquer un enfant"**

**Proverbe Africain**

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1-Informations générales</b> .....	<b>3</b>
A Période de validité du projet	
B Périmètre territorial du projet	
C Correspondant (élu du territoire)	
<b>2-Diagnostic préalable à la définition du PEDT</b> .....	<b>5</b>
A Nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire	
B Nombre d'établissements scolaires concernés	
C Organisation déjà existante	
D Dispositifs existants	
E Ressources du territoire .....	<b>6</b>
I Présentation du territoire .....	<b>6</b>
1 Population	
2 Urbanisme, l'habitat et les éléments de prospective du territoire	
3 Migrations quotidiennes, routes et transports	
4 Equipements et services	
5 Vie économique	
II Offre éducative actuelle.....	<b>13</b>
1 Autour de la petite enfance	
2 Les écoles	
3 Le temps périscolaire	
4 Le temps extrascolaire	
5 Les associations	
F Contraintes du territoire	
<b>3-Définition du PEDT</b> .....	<b>17</b>
A Description de la démarche PEDT	
B Constats partagés et identification des besoins	
C Objectifs partagés par les partenaires, Effets attendus, Actions et Evaluations	
D Pilotage du PEDT	
<b>4-Dimension opérationnelle du PEDT</b> .....	<b>21</b>
A Modalité d'accueil des enfants et des jeunes	
B Modalités d'inscription et tarification des activités périscolaires et extrascolaires proposées	
C Accessibilité	
D Liens avec les familles	
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 : les espaces .....	<b>25</b>
Annexe 2 : les temps .....	<b>26</b>
Annexe 3 : les activités et l'encadrement .....	<b>28</b>
Annexe 4 : la carte du territoire.....	<b>31</b>
Annexe 5 : grille tarifaire.....	<b>32</b>
Annexe 6 : Les associations.....	<b>33</b>
Annexe 7 : l'action de la médiathèque .....	<b>34</b>

## Introduction

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) représente une opportunité pour la commune de mobiliser ses habitants autour d'une ambition collective : la réussite éducative.

**Nous voulons sortir de l'urgence opérationnelle liée à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, nous souhaitons contribuer à un « retour au sens » de notre projet local qu'il ne faut pas confondre ou restreindre aux enjeux de gestion des horaires scolaires.**

Nous nous engageons ainsi dans une démarche de diagnostic et élaboration de projet partagé avec l'ensemble des acteurs éducatifs (les parents, les enseignants, les associations, les services de la C.A.M).

En concertation, au-delà de la consultation, nous travaillons à la recherche d'une cohérence, d'une continuité éducative dans tous les temps de vie de l'enfant et même des plus grands. Il s'agit ici bien d'une démarche de travail en commun qui représente l'essence du projet, presque un projet de projet !

La rédaction d'un PEDT devient alors presque le moyen d'une finalité plus ambitieuse. En effet, si l'attente des résultats est forte, c'est davantage la démarche et l'aventure collective permettant d'y accéder qui donne son sens à ce projet de territoire. La mise en œuvre d'une telle démarche est la volonté de la commune, elle se fait accompagner par la fédération des foyers ruraux 31-65. La fédération agit sur le territoire en tant que partenaire de la Politique Jeunesse de la Commune (PAJ, CLAS).

**La Commune souhaite, dans sa démarche partenariale et évolutive, établir un P.E.D.T en prenant en compte la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.**

## 1. Informations générales

### **A. Période de validité du projet (3 ans maximum) :**

Le projet est valide de 2015 à 2018

### **B. Périmètre territorial du projet**

**La Commune de Lavernose Lacasse et la Communauté d'agglomération du Muretain (CAM) dont elle fait partie, sont associées dans la mise en place du PEDT en raison du partage de leurs compétences : la CAM a la compétence enfance et petite enfance et la commune a choisi de développer la compétence Jeunesse, en partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux 31-65**

		3/6 ans	6/12 ans	12/14ans	14/18ans
Périscolaire	tout type d'activité périscolaire	<b>CAM</b>	<b>CAM</b>		
Accueils de loisirs extrascolaires				<b>Commune</b>	<b>Commune</b>

Bâtiments scolaires

Accueils de la petite enfance (Maison de le Petite Enfance ou M.P.E / relais assistantes maternelles ou R.A.M/ etc.)

..... + Salle dédiée à la jeunesse

### **C. Correspondant (élue du territoire)**

Nom :DESPLAS Janine

Fonction : Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse

Adresse :Mairie de Lavernose Lacasse 1 place de la Mairie 31410 Lavernose Lacasse

Téléphone : 06.87.10.04.87 Adresse électronique : janinedesplas@orange.fr

**Cachet et signature du président de la  
CAM :**

**Cachet et signature du maire:**

## 2. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

### A. Nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire \*(donnée CAF 2013)

- non scolarisés (0 à 2 ans) :	90
- scolarisés à l'école maternelle :	128
- scolarisés à l'école élémentaire :	231
- scolarisés au collège :	167
- scolarisés au lycée :	150

### B. Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés (publics et privés sous contrat)

Etablissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	1		1
Écoles élémentaires	1		1
Établissements secondaires	1 collège de Noé		1

### C. Organisation déjà existante

	OUI	NON
Existence d'une (ou plusieurs) garderie périscolaire	1	
Existence d'un (ou plusieurs) accueil de loisirs périscolaire déclaré à la DDSCS	1	
<b>Si oui :</b>		
S'il existe des accueils de loisirs périscolaires, nombre total d'enfants déclaré dans les Fiches Complémentaires déposées à la DDSCS :	<b>Enfants de moins de 6 ans</b>	<b>Enfants de 6 à 11 ans</b>
	80	168

	OUI	NON
Existence d'une offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc...pour les enfants	X	
Si oui, lesquelles ? Dans le cadre des <b>T.A.P et de l'extra-scolaire</b> <b>Activités artistiques: Eveil Musical, Activités physiques d'expression, mosaïque, dessin</b> <b>Activités culturelles avec la Médiathèque,</b> <b>activités sportives: jeux collectifs, jeux d'opposition, balle ovale, sports collectifs</b> <b>Ouverture sur l'environnement et l'écologie: jardin</b>		

### D. Dispositifs existants

	OUI	NON
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :	X	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	X	
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD)		x
Autres : village-vie-vacances (VVV)+Temps libre prévention jeunesse(TLPJ) pour la jeunesse		

## E. Ressources du territoire

### I. Présentation du territoire

Aujourd'hui, Lavernose-Lacasse compte près de 2800 habitants, au sein d'une communauté d'agglomération d'environ 90 000 habitants. Dans le département de la Haute-Garonne, notre commune de 1782 hectares est située à 30 kms au Sud-ouest de Toulouse et à 10 kms au Sud-ouest de Muret à proximité de l'A64 sur les bords de la Louge, affluent de la Garonne. En limite de la couronne périurbaine toulousaine, Lavernose-Lacasse se situe dans l'aire urbaine toulousaine, ce qui entraîne une forte attractivité et une pression foncière importante. Lavernose-Lacasse est membre de la Communauté d'Agglomération du Muretain, (CAM).

#### 1. Population

- ♦ **Une population en croissance constante depuis 1999, avec un solde naturel et migratoire positif.**

Années	1999	2007	2 008	2009	2012
Population	1 944	2 531	2645	2673	2742

Source : INSEE Recensement de la population 2010 - Limites territoriales au 1er janvier 2012

#### Évolution du taux de natalité et du taux de mortalité en 2012

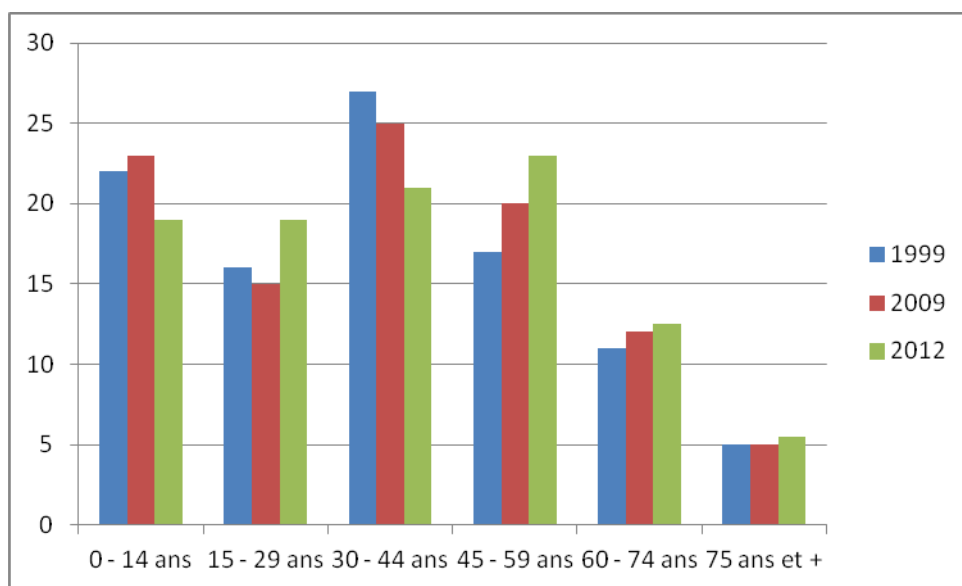
pour 1 000 habitants			
Année	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de variation naturelle
2009	12,8	8,5	+ 4,3
2010 (p)	12,9	8,5	+ 4,4
2011 (p)	12,6	8,4	+ 4,2
2012 (p)	12,6	8,7	+ 3,9

p : données provisoires, résultats arrêtés à fin 2012

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population

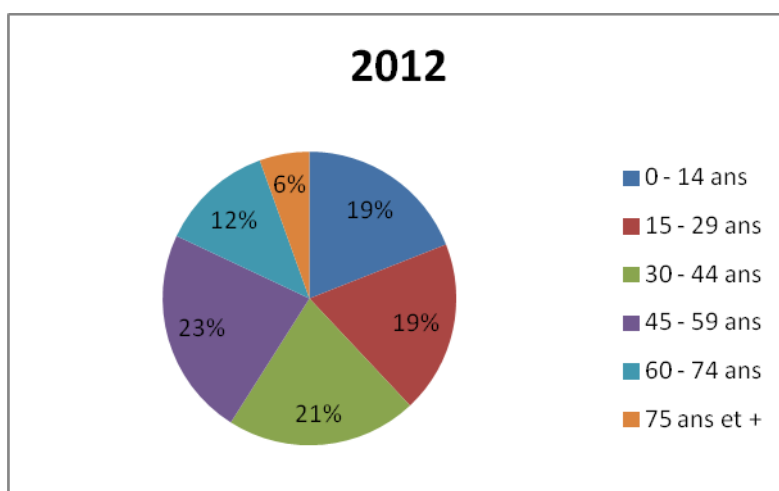
• **Une répartition équilibrée**

**Evolution de la population par tranches d'âge de 1999 à 2012 en pourcentage**



Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population mis à jour 2012 source mairie

**Répartition de la population de Lavernose-Lacasse par tranches d'âge en 2012 en pourcentage.**



Source mairie

- ✓ *Structure de la population : nous observons en 2012 une augmentation de la tranche d'âge des 15 – 29 ans, mais l'ensemble des générations est généralement bien représenté.*
- ✓ *Proportion de 50.54 % d'hommes pour 49.45 % de femmes, une population quasiment équilibrée.*
- ✓ *Il est important de noter que les 30-60 ans sont en nombre et qu'en 2012 nous avons 612 enfants de 0 à 17 ans. Les familles et les personnes actives sont donc majoritaires.*

• **Une population jeune**

**Répartition des moins de 18 ans par tranches d'âge**

NOM COMMUNES	Nb d'enfants de 0-2 ans révolus				Nb d'enfants de 3-5 ans révolus			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
HAUTE GARONNE	43 147	43 988	44 812	45 387	37 462	38 932	39 333	40 415
LAVERNOSE- LACASSE	70	73	89	90	96	88	88	81
TOTAL SECTEUR	70	73	89	90	96	88	88	81

NOM COMMUNES	Nb d'enfants de 6-11 ans révolus				Nb d'enfants de 12-17 ans révolus			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
HAUTE GARONNE	76 102	77 078	78 157	80 086	67 558	68 520	70 077	71 385
LAVERNOSE- LACASSE	225	209	210	221	212	210	225	227
TOTAL SECTEUR	225	209	210	221	212	210	225	227

Sources :CAF Haute-Garonne au 31 décembre 2013 - 2012 - 2011

NS: donnée  
inférieure à 5

**Nombre de jeunes de – de 18 ans**

Année 2010	603
2011	580
2012	612
2013	617

✓ **En 2012, les jeunes de – de 18 ans représentent 22.3% de l'ensemble de la population de la commune**



♦ **Une population avec une composante familiale :**

La notion de population couverte par la CAF comprend les allocataires, et éventuellement leur conjoint, leur(s) enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge.

Allocataires 2012 :

	Zone étudiée	Zone référence <sup>1</sup>
Nombre d'allocataires	399	259 385
Population couverte par la CAF	1 341	618 916
Population au recensement	ND	ND

Source CAF- 2012

**Structure familiale des allocataires**

	Zone étudiée		Zone référence	
couples	273		108 053	
sans enfant	7	2,6%	13 562	12,6%
1 enfant	44	16,1%	22 193	20,5%
2 enfants	167	61,2%	52 884	48,9%
3 enfants ou plus	55	20,1%	19 414	18,0%
allocataires isolés	126		151 332	
sans enfant	54	42,9%	114 698	75,8%
1 enfant	37	29,4%	19 516	12,9%
2 enfants	23	18,3%	12 429	8,2%
3 enfants ou plus	12	9,5%	4 689	3,1%

Source: CAF - 2012

✓ **La population, en croissance constante, est majoritairement familiale.**

<sup>1</sup> Zone de référence CAF

## **2 L'urbanisme, l'habitat et les éléments de prospective du territoire**

Depuis 2006, la commune s'étend en se densifiant, conformément au Plan local d'urbanisme (P.L.U.) Ainsi, l'image de Lavernose-Lacasse évolue. La plupart des habitations sont des maisons individuelles, accolées et agrémentées de jardins dans le centre de la commune,. Cependant, l'extension se confirme avec les lotissements en direction de Bérât, lieu-dit «Créboty» et de Longages (lotissement communal et la zone de logements collectifs).

### **La structure urbaine de Lavernose-Lacasse se compose donc :**

- d'un centre-bourg constitué des deux anciens villages de Lavernose et de Lacasse qui ont fusionné en 1964;
- d'une urbanisation linéaire qui s'est développée le long des voies de circulation sous forme de pavillons non mitoyens (le long de la RD49, de la RD53 et de la RD15)
- d'une urbanisation plus récente, au Sud du centre-bourg, sous forme d'opérations d'ensemble (lotissements) ;
- d'un habitat dispersé sous la double influence d'une tradition agricole (exploitations diffuses sur le territoire communal) et d'un étalement pavillonnaire.

### **Ainsi :**

- ✓ Trois résidences collectives à dominante locative ont vu le jour de 2006 à 2008, tout près du centre: Le clos des Oiseaux, Le jardin des Aulnes et les jardins d'Eva.
- ✓ Rue des Fontaines, centre bourg, à côté de l'Eglise, construction de 5 Logements accolés + une maison individuelle en 2013.
- ✓ 2 ensembles Promologis ont été construits ou rénovés en 2013 et 2014:
  - 1 avenue du Bouquier: 16 logements sociaux (9 logements dans le château + 7 maisons individuelles)
  - 5 avenue du Bouquier: 7 logements sociaux (5 maisons individuelles + 2 logements réhabilités dans la maison)
- ✓ Le lotissement communal "Le moulin d'en haut" a ouvert en 2013-2014: Actuellement 25 lots sont construits en maisons individuelles, 2 lots sont en cours de construction, 7 lots restent à vendre.
- ✓ A venir, le lotissement "Européen-homes" route de Longages : 48 lots seront ouverts à la vente en 2015 + construction de 12 logements sociaux.

Le plan local d'urbanisme a été revu en 2012 et par la même le PADD : plan d'aménagement et développement durable.

Objectif du PLU: 3800 à 4000 habitants en 2030 et 20% de logement sociaux fixés dans le PLH (extrait PADD)

A l'horizon 2015, un programme de 80 logements dont 30 % logements sociaux accueillera de nouvelles familles.

- ✓ *Ainsi l'offre en logements s'accroît, en accession à la propriété ou en locatif (avec des logements diversifiés : appartements en petits collectifs, maisons individuelles ou lotissements...)*
- ✓ *L'augmentation régulière de la population engage la Municipalité à prévoir l'avenir pour une croissance harmonieuse de la commune et afin de répondre au mieux aux besoins des familles.*

### 3 Migrations quotidiennes, routes, transports

- *Les migrations quotidiennes*

La grande majorité des actifs travaille à Toulouse ou à Muret, soit à 30 kms ou 8 kms de Lavernose-Lacasse.

Les collégiens fréquentent le collège de Noé depuis septembre 2013, à 7 kms de la commune et les lycéens sont majoritairement scolarisés à Muret, lycée Pierre d'Aragon ou lycée Charles De Gaulle.

- *Les transports scolaires* : service de ramassage mis en place par le Conseil Général vers les divers établissements scolaires du secteur uniquement pour les collégiens et lycéens.
- *Les transports en commun* accessibles aux portes de Lavernose-Lacasse: (compétence C.A.M)
  - ✓ Transport sur réservation Navette gratuite de la CAM pour la gare de Muret (TAM TAM)
  - ✓ **SNCF** : la halte TER du Fauga et la gare TER de Muret.


→ Suite à l'arrêt de la ligne 61 du réseau Arc en Ciel, le village perd de la mobilité puisqu'il est beaucoup plus difficile de se rendre à Toulouse notamment pour les plus jeunes et pour les plus âgés sans moyen de locomotion.

### 4 Equipement, services

- *Les équipements* regroupés autour de la Mairie située dans « le château » au centre du village sont accessibles à tous.
  - Une salle polyvalente (dojo, salle parquet, gymnase type C)
  - Terrains de football,
  - Terrain de rugby,
  - 2 courts de tennis
  - Un City-Park créé à l'initiative du 1er conseil Municipal des Jeunes en 2010.
  - Un skate Park à l'initiative du Conseil Municipal des jeunes également.
  - Un grand parc arboré derrière le château avec une aire de jeux pour enfants.
  - Aux portes du village, pour les amoureux de la nature, les lacs communaux dont celui de Pouvil avec sa maison de la nature. Sur une superficie totale de 65 hectares, ils permettent de faire de très belles promenades à pied, à vélo ou à cheval.
  - Médiathèque municipale
  - Salles dédiées aux associations dans l'aile du château
  - Une grande salle des fêtes

- *Les services*: Administratifs et culturels sont situés dans "le château"- Mairie.

Les autres services locaux sont situés à proximité dans un rayon de 200 m autour de la Mairie.

-  Le **Centre communal d'action sociale** (C.C.A.S.) mène une action générale de prévention, d'information, de conseil et de soutien auprès des administrés. Il travaille avec l'UTAMS (Unité Territoriale Actions Médico-Sociale) de Muret et avec le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale Escalieu (S.I.A.S), dont le siège social est situé à Seysses. Ce dernier a pour vocation l'aide et l'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

- ✚ **La maison de la petite enfance (M.P.E)** a ouvert ses portes en octobre 2009 (structure C.A.M et soutien de la C.A.F dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse)

La Maison de la Petite Enfance réunit en un lieu commun différentes modalités d'accueil :

- Une halte-garderie pour les enfants de 10 semaines à 4 ans (15 places).
- Un centre de loisirs maternelle de 3 à 6 ans (20 places)
- Un espace de vie où parents et assistantes maternelles peuvent venir se rencontrer autour de structures adaptées : animations et permanence d'information des Relais Assistantes Maternelles (**R.A.M**)
- Lieu d'accueil et de rencontre enfants –parents (**L.A.E.P**) autour de la parole et du jeu.

- ✚ **L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H)** pour les 3- 11 ans le mercredi après-midi pendant le temps scolaire ; pour les 6-11ans pendant les vacances scolaires; ALSH gérés par la CAM dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ). L'accueil se fait sur Lavernose-Lacasse le mercredi et sur Saint Hilaire, Muret ou Le Fauga pendant les vacances scolaires.

- ✚ **Point Accueil Jeunes (P.A.J)** Pour les 12-17 ans ouvert en juillet 2009

Partenariat entre la municipalité, la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 et le Foyer Rural de Lavernose-Lacasse.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la C.A.F apporte aussi son appui financier à la structure. Il est agréé pour une capacité d'accueil de 30 places.

- ✚ **L'Animation Locale (espace de vie sociale: E.V.S)**, ouverte en septembre 2012

Les deux actions PAJ et Animation Locale se situent dans une salle dédiée située dans l'aile Est du château récemment rénovée par la municipalité.

- ✚ **Le groupe scolaire Maternelle et Primaire Henri Trentin** situé au cœur du village à proximité des équipements de loisirs et sportifs, fréquenté par près de 360 enfants
- ✚ **Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (C.L.A.S Collégiens)**, nouveau dispositif lancé en Octobre 2014, hébergé au sein du local du PAJ
- ✚ **La médiathèque Municipale**, située en face de la Mairie

## 5 Vie économique

Le territoire de Lavernose-Lacasse est considéré comme un territoire principalement agricole. Quelques entreprises s'y sont implantées (comme M3 SYSTEMS, entreprise de consulting et engineering dans le domaine aéronautique, A.B.S fabriquant de produits en béton, Prodirox France pour la peinture, Sabater BMW pour les motos)... ainsi que des commerces, artisans, professions libérales, services de santé ...

La compétence « développement économique » relève de la communauté d'agglomération du Muretain (C.A.M). Dans ce cadre, une **zone d'activités logistiques** est prévue sur 15 ha dans les années à venir. Cependant, récemment, la commune a créé une **zone d'activités mixtes** "Pujo-Rabé" sur 6.5 ha à l'entrée-est du village : implantation de l'Intermarché, d'artisanat (garage automobile, entreprise de carrelage...), d'une maison de retraite privée, d'un centre handicapés, de locaux pour accueillir des professions paramédicales : infirmières, ostéopathes, kinésithérapeutes, orthophonistes, opticien. Cette nouvelle zone va amener de nouvelles perspectives de travail et des partenariats.

Une **ferme photovoltaïque** de 10 ha est aussi en cours d'aménagement en direction de Noé, près du lac de Pouvil.

## II - Notre offre éducative actuelle

*Afin de rechercher une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, d'harmoniser la réponse aux besoins des familles, d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans, la C.A.M pour la petite enfance et l'enfance, la commune pour la jeunesse sont engagées avec la C.A.F dans le Contrat Enfance Jeunesse(C.E.J)*

### 1- Autour de la Petite enfance

C'est une compétence de la C.A.M. La CAM s'attache à mener sa politique Petite Enfance en confortant la qualité d'accueil dans ses structures, tout en développant un partenariat avec le secteur libéral des assistantes maternelles indépendantes, par le biais des Relais assistantes maternelles.

**La Maison de la Petite Enfance** valorise l'accueil collectif et réunit en un lieu commun différentes modalités d'accueil :

- une halte-garderie pour les enfants de 10 semaines à 4 ans,
- un centre de loisirs pour les enfants de 1ère et 2ème année de maternelle
- un espace de vie où parents et assistantes maternelles pourront venir se rencontrer autour de structures adaptées : animations et permanences d'information des Relais Assistantes Maternelles, R.A.M,

### **Le Relais d'Assistants Maternelles**

Le Relais est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les familles, les professionnels de l'accueil au domicile et les candidats à l'agrément. Il facilite la vie des familles.

Le relais est aussi un lieu de rencontre où parents, enfants et assistantes maternelles indépendantes tissent des liens. C'est un lieu d'éveil et de socialisation où les enfants gardés chez les assistantes maternelles indépendantes peuvent rencontrer d'autres enfants au cours d'animations et de jeux collectifs.

**Le lieu d'accueil enfants / parents (L.A.E.P)** accueille les parents et leurs jeunes enfants, pour un moment de rencontre, d'échange, de convivialité et de jeu... entre parents, enfants et professionnels le lundi de 15 heures à 18 heures.

**Une association d'assistantes Maternelles agréées(L.A.M.A)**

### 2- Les écoles

**L'école "Henri Trentin"** est rattachée à la circonscription de Rieux-volvestre.

I.E.N: Monsieur Chaussard

Les horaires (rentrée 2014) avec la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs:

LUNDI	9H00-12H00	14H00-16H15
MARDI	9H00-12H00	14H00-16H15
MERCREDI	9H00-12H00	
JEUDI	9H00-12H00	14H00-16H15
VENDREDI	9H00-12H00	14H00-16H15

➤ **Ecole maternelle** : 128 enfants, 4 classes, 5 à la rentrée 2015

Le projet d'école 2014-2018, intitulé "Sur le chemin de la grande école" insiste sur la continuité des apprentissages, la communication autour de l'école et sur l'école (passerelles GS/CP, avec

la MPE, les familles...) et sur l'ouverture culturelle pour découvrir et stimuler (partenariat avec la Médiathèque...)

➤ **Ecole élémentaire** : 230 élèves, 9 classes

Le projet d'école 2014-2018, outre l'élaboration d'outils communs et utilisables sur du long terme, insiste sur la responsabilisation des élèves (conseil d'enfants...) et l'ouverture sur l'environnement naturel et culturel.

➤ **Le Collège de Noé** (10kms de la commune) accueille 167 élèves de Lavernose-Lacasse en 2015 de la 6ème à la 3ème.

➤ **Le Collège privé J. Niel** de Muret accueille aussi quelques élèves de la commune

➤ **Les Lycées de Muret** accueillent ensuite la plupart des jeunes de la commune: 150 environ.

### 3- Le temps périscolaire

Le périscolaire des enfants de 0 à 12 ans est géré et pris en charge par la C.A.M. (compétence communautaire petite enfance et enfance).

La CAM s'attache dans sa politique éducative à défendre des valeurs de laïcité, citoyenneté, et solidarité.

*Ressources périscolaires:* Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

➤ **A.L.A.E** : accueil de loisirs associé à l'école fonctionne sur ces temps. L'ALAE de Lavernose-Lacasse est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités et jeux.

➤ **T.A.P ou T.A.E** : temps d'activités périscolaires ou temps d'activités éducatives, (compétence de la CAM.)

Nouveaux rythmes éducatifs à la rentrée 2014.

La réforme des rythmes éducatifs a permis de mieux articuler les différents temps de vie de l'enfant, scolaire et périscolaire, autour d'un projet éducatif partagé. Cet objectif fixé par la loi a fait l'objet d'une large concertation impliquant tous les acteurs de l'école: parents, enseignants, associations, élus, ATSEM... au sein de comités de pilotage. Ainsi les TAP (temps d'activités périscolaires) offrent après la classe, au moins une fois par semaine, une ouverture culturelle, sportive, ludique ou artistique. Tous les enfants qui le souhaitent peuvent bénéficier gratuitement de cet espace éducatif nouveau pour se former, apprendre et grandir. La CAM qui a la compétence périscolaire assure la mise en œuvre, la coordination et le suivi de ce nouveau dispositif avec des élus de la commune. L'information est donnée aux familles par affichage à l'école et par flyers distribués directement à l'école.

**TAP Ecole maternelle:** Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 17h15

Finalités éducatives en liaison avec le projet d'école antérieur à 2014: construire le "vivre ensemble" et bâtir l'autonomie

Pour faire la transition entre temps scolaire et TAP, temps du goûter avec les ATSEM.

Organisation pédagogique par niveaux de classe: cycles de 10 à 12 séances de 45 minutes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, au trimestre.

Effectif par atelier: 8 à 10 enfants

Tableau de fonctionnement : **voir annexe 3**

### **TAP Ecole élémentaire:** lundi, mardi et jeudi de 16h25 à 17h25

L'axe éducatif 2014-2015 en liaison avec le projet d'école antérieur: "Acquérir et partager une culture commune au travers du vivre ensemble"

Organisation pédagogique par niveaux. Cycles de 10 à 12 séances de 1 h au trimestre, les lundis, mardis et jeudis.

Effectif par atelier: 10 à 14 enfants

Les ateliers peuvent varier d'un trimestre à l'autre. La richesse associative de la commune nous permet de rajouter ou de varier les ateliers si nécessaire.

Tableau de fonctionnement: **voir annexe 3**

N.B: Des bilans, évaluations sont réalisées à la fin de chaque trimestre pour réajuster les offres en fonction des demandes tout en respectant les axes éducatifs.

Les nouveaux projets d'école, efficients à la rentrée 2015, nous imposent de revoir les activités retenues.

**Accueil périscolaire au collège** sur le temps méridien (convention commune- collège) pour une animation hebdomadaire sous forme de jeux par l'animateur jeunes de la Commune. Son rôle de prévention et d'accompagnement lui permet de tisser les liens avec des nouveaux jeunes et assure une continuité éducative.

## **4- Le temps extra-scolaire**

L'extrascolaire des enfants de 0 à 12 ans est géré, pris en charge par la C.A.M. (compétence communautaire)

L'extrascolaire des 12-17 ans est géré et pris en charge par la commune en partenariat avec la F.D.F.R 31.65

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants en soirée après le retour de l'enfant à son domicile ;

- le mercredi après la classe lorsqu'il y a école le matin ;
- le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école ;
- le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

**A.L.S.H** : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) le mercredi pour les 3-12 ans dans le cadre de l'école; accueil sur la commune le mercredi jusqu'à 19h en liaison avec la M.E.P qui accueille les 3-4 ans.

**P.A.J** (Point Accueil Jeunes) : pour les 12-17 ans, ouvert les mercredis après -midi de 14h à 19h (temps scolaire) ainsi que pendant les vacances scolaires sur un horaire plus large.. Une tranche horaire est également consacrée aux 15-17 ans les vendredis de 17h30 à 19h30 (temps scolaire).

Le projet pédagogique s'inscrit dans une démarche d'accompagnement du jeune dans sa construction individuelle et collective.

Les mercredis et vendredis, le PAJ fonctionne en accueil libre, ce qui permet aux jeunes d'aller et venir sur la structure, de discuter, d'échanger entre eux mais aussi avec les animateurs. L'équipe d'animation est alors garante de l'accompagnement des jeunes et impulse à ces moments là, des activités et/ou de la conception de projets. L'objectif est de les responsabiliser et de les rendre acteurs de leur projet.

Durant le temps des vacances scolaires, l'équipe d'animation propose des activités, sous forme de thématiques, de chantiers VVV, de sorties et de projets. L'objectif est de favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes par la découverte.

**C.L.A.S collégiens** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) regroupe l'ensemble des actions visant à offrir, aux cotés du collège, l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir à l'école. C'est un apport éducatif complémentaire permettant de donner du sens à la scolarité en valorisant leurs capacités de réussite scolaire.

Il contribue à l'amélioration des relations collège/famille/jeune en offrant un espace d'information, de dialogue et d'écoute afin d'accompagner au mieux les parents dans leur rôle éducatif.

Les actions sont donc centrées sur l'aide méthodologique (les mardis de 17h30 à 19h), l'ouverture culturelle (les jeudis de 17h30 à 19h30) nécessaires à la réussite scolaire.

L'accompagnement de la scolarité intègre et accompagne les parents dans leur rôle éducatif.

**La médiathèque municipale**, lieu-ressource inestimable, offre un partenariat riche et actif, accessible à tous. Elle fournit un accueil libre à tous les enfants et jeunes de la commune sur les 24 heures d'ouverture hebdomadaire. Elle propose en plus des temps d'animation spécifiques en direction de la petite enfance, des écoles pendant les temps scolaire et périscolaire et des jeunes sous forme d'expos, ateliers, spectacles, ... pour éveiller la curiosité et libérer la créativité (voir annexe 7)

**C.M.J** : Conseil Municipal des Jeunes pour les 11-15 ans pour responsabiliser les jeunes et les rendre "acteurs" dans leur lieu de vie. 1er CMJ de 2008 à 2010 avec 15 jeunes impliqués, 2ème CMJ de 2010 à 2012, 13 jeunes, 3ème CMJ de 2012 à 2015, 13 élus.

**E.V.S**: Espace de vie sociale (ou Animation Locale), ouvert à tous, créateur de lien social. C'est un lieu ressource et soutien aux projets collectifs ou individuels : lieu d'écoute et d'information, espace famille, accompagnement des jeunes adultes, accueil des nouveaux arrivants et relais pour les associations. Ce lieu de vie, "passerelle" entre les générations permet une continuité des projets engagés avec les jeunes et leur famille.

## **5- Les associations**

Le tissu associatif de la commune est large et se renforce. On compte actuellement 20 associations sur la Commune.

Sur la Commune, environ 500 enfants pratiquent une activité sportive et/ou artistique et culturelle au sein du tissu associatif de Lavernose Lacasse. (Voir tableau Annexe 6)

L'ensemble des associations s'appuie sur du bénévolat et bénéficie de subventions municipales. Certaines associations organisent également des manifestations tout au long de l'année et participent largement à la vie de la commune.

**Le Foyer Rural** : Il regroupe de nombreuses activités pour tous, enfants et adultes et compte plus de 600 adhérents.

Pour les enfants, principalement des activités sportives : badminton, basket, danse expression corporelle, taekwondo, mais aussi culturelles : dessin, peinture et loisirs créatifs.

Pour les adultes : atelier création, atelier mosaïque, broderie, chorale, dessin, peinture, sophrologie.

**Le "Temps Libre"** propose :

- pour les enfants : anglais et aide aux devoirs à l'école dans le cadre de l'ALAE.
- pour les adultes : espagnol, cuisine, informatique, jeux, loisirs créatifs, retrouvailles, tapisserie, marche.

**Les associations sportives** : parfois en entente avec d'autres villages proposent pour les enfants et les adultes:

Football, Judo, Rugby, Tennis, Gymnastique Volontaire, Futsal, Pétanque, Pêche, randos ou cross avec des chiens (cani-folies)

Des **associations culturelles**, à objet unique peuvent accueillir des jeunes : Comité des fêtes, histoire du village ("Gens d'ici"), théâtre ("les Galapians"), musique ("Temp'ô")



## F. Contraintes du territoire (transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs)...

Le partage des compétences, CAM et Commune, nécessite un travail relationnel constant pour assurer une continuité éducative sur le territoire et une bonne articulation des structures: Enfance et petite enfance sont des compétences communautaires, la jeunesse est une compétence communale.

La commune de Lavernose-Lacasse est la seule commune de la CAM à dépendre de la circonscription Education Nationale de Rieux-Volvestre par son rattachement au collège de Noé. **Notable également, le problème de mobilité des jeunes pour se rendre à Muret, centre urbain, le plus proche.**

### 3. Définition du PEDT

Il vise la cohérence et la continuité éducative de la petite enfance à la jeunesse à travers les articulations des différentes structures et projets, en développant des passerelles entre:

- Les Actions de la petite enfance,
- L'organisation hebdomadaire des **temps scolaires et périscolaires pour les mineurs des écoles primaires (maternelles et élémentaires)** et la programmation annuelle d'activités complémentaires aux enseignements.
- **Le P.A.J, le C.L.A.S collégiens**
- **I'E.V.S**
- **le collège de Noé**

### A. Description de la démarche PEDT

Réunions préalables à l'écriture de votre projet

dates	objet
Juin 2014	1 <sup>ère</sup> réunion publique: lancement diagnostic PEDT et CEJ
2 avril 2015	2 <sup>ème</sup> réunion publique, mise en place du comité local et identification des thématiques pour une réussite éducative sur notre territoire.
7 avril 2015	Réunion du comité local sur le thème « mieux vivre ensemble »
28 avril 2015	Réunion du comité local sur le thème « la place des parents »
12 mai 2015	Réunion du comité local sur le thème « les passerelles » et synthèse
16 juin 2015	Présentation du PEDT en réunion publique

Liste des participants

Collège	Nom/prénom	Fonction
Élus	Bonnet sandrine	Conseillère Municipale
	Goncalves Manuela	Conseillère Municipale
	Zarader Karine	Conseillère Municipale
	Desplas Janine	Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse
Personnel municipal ou intercommunal	Berthier Nathalie	Directrice ALAE C.A.M
	Gaspa-Roth Gaëlle	Responsable Médiathèque
	Lecorgne Martine	Animatrice A.L.A.E
	Berthier Jean Claude	Animateur ALAE/ALSH
	Smet Jérémie	Animateur ALAE/ALSH

Enseignants/éducation nationale	Drhouin Christian	Directeur école élémentaire
	Faure Valérie	Directrice école maternelle
	Pacheco Jérôme	Principal Adjoint Collège Noé
	Henry olivier	Principal collège Noé
	Lacourthiade Séverine	Conseillère pédagogique Rieux Volvestre
Associations	Marchand Véronique	Présidente Foyer Rural
	Dorbes Louise	Présidente Temps Libre
	Masson Alain	Bureau Judo
	Bonnac Patrick	Président Comité des fêtes
	Vila-Sanchez Ruben	Association "Temp'ô"
	Auclair Marie Pierre	Animatrice Foyer Rural
Parents	Caudroit Laetitia	Représentante parents d'élèves
	Vu van Céline	Représentante parents d'élèves
	Fiat Frédérique	Présidente parents FCPE
Institutions (Ddcs, Drac, Caf,...)C.A.M	Raoux Maëva	Directrice M.P.E
	Rouja Olivier	Chef du service extra-scolaire C.A.M
	Hadjou Myriam	Chargée de mission politique de la ville et cohésion sociale C.A.M
	Ghéo Catherine	Directrice du service petite enfance C.A.M
Autres (préciser)	Condis Coralie	Responsable E.V.S et P.A.J .Foyers ruraux
	Ducos Amandine	Responsable P.A.J et CLAS Foyers Ruraux
	Cappelletti Bastien	Adjoint Délégué FFR 31-65

## B. Constats partagés et identification des besoins

**Paramètres pris en compte :** une population en croissance régulière, à forte dominante familiale et une forte représentation des moins de 18 ans, un territoire qui évolue harmonieusement autour d'un centre bourg attractif, une offre éducative riche et accessible à tous, une volonté Municipale, politique de se tourner vers les jeunes et d'établir une cohérence éducative sur le territoire.

**Constat:** l'offre éducative, accessible à tous, correspondant aux besoins des enfants et des jeunes existe mais reste encore cloisonnée.

**Besoin:** Améliorer les liens, travailler ensemble, parents, partenaires pour une plus grande cohérence éducative.

## C. Objectifs partagés par les partenaires, Effets attendus, Actions et Evaluations

Objectifs partagés	Effets attendus	Les actions	Evaluation Indicateurs quantitatifs	Evaluation indicateurs qualitatifs
<b>Construire le mieux vivre ensemble (Citoyenneté)</b>	Enfants, jeunes, parents, associations, tous les acteurs s'accordent sur le "vivre ensemble"	<ul style="list-style-type: none"> <li>écriture d'une charte qui fédère tous les acteurs éducatifs</li> </ul>	Nombre d'acteurs participants	Diffusion de cette charte
		<ul style="list-style-type: none"> <li>création d'outils visuels ludiques sur les règles de civilité pour les lieux de vie partagés</li> </ul>	Nbre de panneaux visuels	Respect des règles de civilité
<b>Améliorer la communication et reconnaître la place des parents</b>	Les parents se connaissent, se reconnaissent se rencontrent et échangent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un point d'info parents</li> </ul>	Oui/non Fréquentation	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres thématiques autour de la parentalité</li> </ul>	Nbre de rencontres	Amélioration des échanges
<b>Renforcer les passerelles entre les acteurs éducatifs</b>	Les liens se tissent et s'améliorent	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des liens: Ecole et T.A.P ALSH mercredi et PAJ, M.P.E et E.V.S, M.P.E ou R.A.M et associations locales, collège et C.L.A.S.</li> </ul>	Nouvelles actions passerelles créées	Augmentation des échanges
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de journées conviviales d'échanges parents-partenaires autour des enfants et des jeunes</li> </ul>	Nbre de journées conviviales	Amélioration des échanges
<b>Permettre l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ou du jeune</b>	Les jeunes deviennent plus sociables plus autonomes, et responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix d'activités collectives qui favorisent l'ouverture culturelle, artistique, sportive ou de découverte de l'environnement proche dans un esprit de solidarité et de respect</li> </ul>	Participation des enfants et des jeunes aux activités proposées	Les enfants et les jeunes prennent plaisir à participer, la coopération, Le respect des autres des lieux sont visibles

## D. Pilotage du PEDT

### - Coordination du projet :

Nom et prénom du **coordonnateur** : DUCOS Amandine

Fonction / qualification(s) : Directrice Point Accueil Jeunes

Bénévole ou salarié : Salarié FFR 31-65

Téléphone : 0670772132

Adresse : PAJ, 1 place de la mairie 31410 Lavernose Lacasse

Adresse électronique : paj.lavernose@gmail.com

### - Composition du comité de pilotage :

Collège	Nom/prénom	fonction
Élus (commune(s) ou EPCI)	Desplas Janine	Adjointe affaires scolaires + jeunesse
	Bonnet Sandrine	Conseillère Municipale
	Zarader Karine	Conseillère Municipale
	Goncalves Manuela	Conseillère Municipale
Personnel municipal ou intercommunal	Berthier Nathalie	Directrice ALAE, ALSH (CAM)
	Gaspa-Roth Gaëlle	Responsable Médiathèque
	Smet Jérémie	Animateur ALAE(CAM)
Enseignants/éducation nationale	Drhouin Christian	Directeur école élémentaire
	Faure Valérie	Directrice école maternelle
	Pachéco Jérôme	Principal Adjoint Collège Noé
Associations	Auclair Marie Pierre	Animatrice Foyer rural
	Marchand Véronique	Présidente Foyer rural
Parents	Vu Van Céline	Parent d'élève
	Soucasse Céline	Parent d'élève
	Caudroit Laetitia	Parent d'élève
	Durand Stéphanie	Parent d'élève
	Faure-Beaulande Véronique	Parent d'élève
	Champ-Delga Lionel	Parent d'élève
	Derôme Antoine	Parent d'élève
Autres (préciser)	Condis Coralie	Responsable E.V.S et P.A.J
	Ducos Amandine	Responsable P.A.J et C.LA.S

### - Modalités de pilotage du projet

Niveau politique	Nombre de réunions du comité de pilotage par an :	2
Niveau technique	Périodicité des réunions de coordination des intervenants éducatifs	1 fois par mois

La Commune est signataire d'un CEJ, d'un CLAS.

Dans le cadre du PEDT, l'élue référente, la coordonnatrice du projet et le Comité de pilotage s'assureront d'une articulation cohérente entre les dispositifs existants.

#### 4. Dimension opérationnelle du PEDT :

**Sont recherchées l'articulation** des activités éducatives proposées en périscolaire et extrascolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire et **leur cohérence**,

##### **A. Modalités d'accueil des enfants**

- **Périscolaire**

	GARDERIE			ACCUEIL DE LOISIRS DECLARE DDCS		
	Déjà existante	A créer	Nbre de places	Déjà existant	A créer	Nbre de places
Pour encadrer les heures libérées par la réforme (max 3h par semaine)	<b>X</b>		<b>150</b>	<b>X</b>		<b>248</b>
pour encadrer tous les temps d'accueil du matin et/ou du midi, et/ou du soir <u>ET les heures libérées par la réforme</u>	<b>X</b>		<b>150</b>	<b>X</b>		<b>248</b>
pour encadrer tous les temps d'accueil du matin et/ou du midi, et/ou du soir <u>EN DEHORS des heures libérées par la réforme</u>	<b>X</b>		<b>150</b>	<b>X</b>		<b>248</b>
pour assurer une continuité les mercredis midi (si école le matin)	<b>X</b>			<b>X</b>		
pour assurer une continuité les mercredis midi et après-midi (si école le matin)				<b>X</b>		<b>70</b>

- **Autres modes d'accueil en périscolaire :**

**Aide aux devoirs + T.A.P(TAE)= ateliers sportifs, culturels, artistique, éducation citoyenne**

- **Si accueil de loisirs périscolaire : présenter les éventuels assouplissements prévus :**

- taux d'encadrement assouplis : **Non**
- inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement : **Oui**
  - lesquels ? *intervenants associatifs*
  - à quel(s) moment(s) ? .....*pendant les T.A.P*

- **Extra-scolaire**

	PAJ			CLAS		
	Déjà existante	A créer	Nbre de places	Déjà existant	A créer	Nbre de places
3 animateurs pour encadrer les heures d'ouvertures	<b>X</b>		<b>30</b>			
1 animateur, et 2 bénévoles				<b>X</b>		<b>12</b>

## B. Modalités d'inscription et tarification des activités

### • Périscolaire

#### - Inscriptions

Inscription	oui	non
à la séquence		x
à la journée	x	
à la semaine	x	
au mois	x	
autre (à préciser) :...../quinzaine...ou à l'année.....	x	

#### - Tarification

	Gratuit (si oui, cocher)	Tarification modulée ( si oui, cocher et annexer la grille tarifaire)	Tarif unique (si oui, indiquer le tarif)
heures libérées par la réforme	<b>X</b> <b>1h/semaine</b>		
certaines activités pendant les heures libérées par la réforme			
Accueil périscolaire en dehors des heures libérées par la réforme		<b>X</b>	

### • Extrascolaire

Inscription PAJ	oui	non	Inscription CLAS	oui	non
Sur adhésion annuelle 14€	X		Sur adhésion annuelle 14€	X	
Accès libre	x		A l'année	x	

## C. Accessibilité

- Actions prévues (ou en cours) pour favoriser l'accès de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, aux activités périscolaires (heures libérées par la réforme, garderie, accueils de loisirs périscolaires) :

*Animateur formé en renfort pour l'accueil des enfants porteurs de handicap pour les TAP*

- Actions prévues (ou en cours) pour favoriser l'accessibilité géographique (mobilité) de tous les enfants aux activités périscolaires :

*Pas nécessaire puisque toutes les installations ou locaux sont dans l'école ou à proximité (moins de 100m)*

- Actions prévues (ou en cours) pour favoriser l'accessibilité financière de tous les enfants aux activités périscolaires :

*La tarification prévue par les services de la C.A.M dépend du quotient familial*

## D. Liens avec les Familles

- **Périscolaire CAM**

- Modalités d'information des familles sur les activités périscolaires proposées :

*Affichage à l'école + distribution de flyers*

- Mode de participation des parents

*Réunions de parents + questionnaires d'évaluation de l'association de parents F.C.P.E*

- Actions prévues (ou en cours) dans le domaine de la parentalité

*Rencontres thématiques + Création d'un lieu d'information*

- **Extrascolaire PAJ, CLAS, EVS**

- *Affichage, programme, flyer, site internet, mails*

- *Réunions, rencontres, ateliers*

- *Matinées thématiques, conférences, journées conviviales, forum associatif...*



## LISTE DES ANNEXES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

ANNEXE 1

**LES ESPACES** : Liste des établissements scolaires concernés (avec coordonnées) et des locaux ou sites utilisés pour organiser les actions périscolaires.

ANNEXE 2

**LES TEMPS** : Planning hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires : distinguer les temps de garderie ou d'accueil de loisirs périscolaire déclaré, d'enseignement, d'activités périscolaires (3h libérées par la réforme)

ANNEXE 3

**LES ACTIVITÉS et L'ENCADREMENT** : Tableau récapitulatif des activités et de l'encadrement (avec statut, qualification ou titre, employeur de chaque intervenant...)

ANNEXE 4

**CARTE DU TERRITOIRE** : en indiquant les établissements scolaires, les locaux des sites utilisés pour organiser les actions périscolaires et autres sites que vous jugez utile de porter à connaissance

ANNEXE 5

**GRILLE TARIFAIRE** : dans la cas d'une modulation tarifaire indiquer les différents tarifs et les critères.

ANNEXE 6

**LES ASSOCIATIONS** : Répartition des enfants sur les associations de la Commune

ANNEXE 7

**MEDIATHEQUE MUNICIPALE** : les actions



## Annexe 1 : Les espaces

<b>Etablissements scolaires</b>	<b>coordonnées</b>	<b>Locaux utilisés pour le périscolaire</b>
Ecole maternelle "Henri Trentin"	Chemin de Pujo 31410 Lavernose-Lacasse	<p>Tous les locaux ou lieux utilisés sont dans l'enceinte de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hall d'entrée,</li> <li>• cour,</li> <li>• jardin dans l'enceinte de l'école,</li> <li>• 1 salle de classe (coin regroupement)</li> <li>• Petite salle</li> </ul>
Ecole élémentaire "Henri Trentin"	Chemin de Pujo 31410 Lavernose-Lacasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle polyvalente à 50 m de l'école en accès direct par la cour               <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Grand gymnase (type C)</li> <li>2 Dojo</li> <li>3 Salle parquet (salle de danse)</li> </ol> </li> <li>• Salle d'aide aux devoirs</li> <li>• Salle d'arts plastiques</li> <li>• jardin dans l'enceinte de l'école</li> <li>• terrains sportifs attenants à l'école</li> </ul>
Collège Noé	Noé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salle de classe</li> <li>• Equipement sportif du Collège</li> </ul>
<b>Structures Socio Educatives</b>	<b>Coordonnées</b>	<b>Locaux utilisés pour l'extra scolaire</b>
Point Accueil Jeunes (PAJ)  Espace de Vie Sociale (EVS)	1 place de la mairie 31410 Lavernose Lacasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Local du PAJ aile du château</li> <li>• Parc situé en face de la structure</li> <li>• Gymnase</li> <li>• Dojo</li> <li>• Salle de danse</li> <li>• City park</li> <li>• Skate park</li> <li>• Médiathèque</li> </ul>
Maison de la Petite Enfance (M.P.E)	Chemin de Pujo 31410 Lavernose-Lacasse (A côté de l'école)	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

## Annexe 2 : Les temps

### Ecole élémentaire: planning hebdomadaire

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7h30- 9h</b>	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE
<b>9h- 12h</b>	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
<b>12h-14h</b>	ALAE- Restauration	ALAE- Restauration	Garderie possible de 12h- 13h  ou restauration + ALSH	ALAE- restauration	ALAE- restauration
<b>14h- 16h15</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>16h15- 16h25</b>	Appel des enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP	Appel des enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP		Appel des enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP	ALAE
<b>16h25- 17h25 ou</b>	TAP	TAP		TAP	
<b>16h25-19h</b>	ALAE	ALAE		ALAE	

### Ecole maternelle: planning hebdomadaire

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7h30- 9h</b>	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE	ALAE
<b>9h- 12h</b>	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
<b>12h-14h</b>	ALAE- Restauration	ALAE- restauration	Garderie possible de 12h- 13h  ou restauration + ALSH	ALAE- restauration	ALAE- restauration
<b>14h- 16h15</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
<b>16h15- 16h30</b>	Temps de goûter pour les enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP	Temps de goûter pour les enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP		Temps de goûter pour les enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP	Temps de goûter pour les enfants qui restent à l'ALAE ou aux TAP
<b>16h30- 17h15 ou</b>	TAP	TAP		TAP	TAP
<b>16h30-19h</b>	ALAE	ALAE		ALAE	ALAE

## Planning Hebdomadaire Jeunesse (PAJ, CLAS, EVS)

### Période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h- 12h			<b>EVS</b>			<b>EVS</b>
12h- 14h	<b>Temps d'accueil Collège de Noé</b>					
14h- 17h30			Accueil libre PAJ 12/18 ans			
17h30- 19h00		<b>CLAS :</b> Aide aux devoirs		<b>CLAS :</b> Ouverture culturelle	Accueil libre PAJ 15/18 ans	

### Période de vacances scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h-12h	<i>1 chantier VVV par vacances</i>				
12h-14h					
14h_19h	<b>PAJ</b> Activités programmées avec les jeunes	<b>PAJ</b> Activités programmées avec les jeunes	<b>PAJ</b> Activités programmées avec les jeunes	<b>PAJ</b> <b>Sorties</b> (1 par semaine)	<b>PAJ</b> Activités programmées avec les jeunes
19h-23h			<b>Soirée au PAJ</b>		

1 Séjour hiver et 1 séjour Eté sont proposés aux jeunes en partenariat avec les autres PAJ de la FFR 31-65

## Annexe 3 : Les activités et l'encadrement

### T.A.P Ateliers Ecole Maternelle 2014- 2015

Effectif école: **125 à 128**

Rappel de l'axe éducatif: **Construire le vivre ensemble et bâtir l'autonomie (projet d'école)**

Organisation pédagogique par niveaux de classe: **Cycles de 6 à 7 séances, de vacances à vacances ou cycles de 10 à 12 séances au trimestre**

Effectif par atelier: **8 à 10 enfants**

	<b>Atelier 1: ouverture artistique</b>	<b>Atelier 2: ouverture culturelle</b>	<b>Atelier 3: ouverture sur l'environnement, l'écologie</b>	<b>Atelier 4: ouverture sur des activités physiques ludiques</b>	<b>Intervenants</b>
<b>Lundi</b>	<b>Eveil musical</b>		<b>Jardin</b>		Association Tempô (éveil musical) + CAM (animateur jardin)
<b>mardi</b>		<b>Contes</b>	<b>jardin</b>	<b>Jeux de coopération</b>	Personnel communal- médiathécaire pour les contes + CAM (animateurs pour jardin et jeux)
<b>jeudi</b>	<b>Eveil musical</b>	<b>Contes</b>		<b>Jeux de coopération</b>	Association Tempô (éveil musical) + Personnel communal (pour les contes) + CAM (animateur pour les jeux)
<b>vendredi</b>		<b>Contes</b>	<b>jardin</b>		Personnel communal (contes) + CAM (animateur jardin)

## T.A.P Ateliers Ecole élémentaire 1<sup>er</sup> trimestre 2014-2015

Effectif: 221

Rappel de l'axe éducatif: **Acquérir et partager une culture commune au travers du vivre ensemble (projet d'école)**

Organisation pédagogique par niveaux. **cycles de 10 à 12 séances de 1 h au trimestre**

Effectif par atelier: **10 à 14 enfants**

	Atelier 1: <b>ouverture artistique</b> <i>intervenant: "Tempô"</i>	Atelier 2: <b>ouverture artistique</b> <i>intervenant: CAM (animateur)</i>	Atelier 3: <b>Ouverture sur les activités physiques ludiques</b> <i>Intervenant: animateur communal, éducateur sportif</i>	Atelier 4: <b>Ouverture sur les activités physiques duelles</b> <i>Intervenant: ass." Judo"</i>	Atelier 5 <b>Ouverture sur les activités physiques collectives</b> <i>intervenant: CAM (animateur)</i>
<b>Lundi</b>	<b>Eveil musical</b>	<b>Mosaïque</b>	<b>Grands jeux</b>	<b>Jeux d'opposition</b>	
<b>mardi</b>		<b>Mosaïque</b>	<b>Grands jeux</b>		<b>Jeux de coopération</b>
<b>jeudi</b>	<b>Eveil musical</b>	<b>Mosaïque</b>		<b>Jeux d'opposition</b>	<b>Jeux de coopération</b>

N.B: Pour les jeux de coopération et l'atelier Mosaïque, les intervenants sont des animateurs spécialisés de la C.A.M Pour l'éveil musical c'est l'association locale "Temp'ô"; et pour les jeux d'opposition c'est l'association locale de judo. Conventions signées avec la CAM.

## T.A.P Ateliers Ecole élémentaire 2<sup>ème</sup> trimestre 2014-2015

	Atelier 1: <b>ouverture artistique</b> <i>intervenant: "Tempô"</i>	Atelier 2: <b>ouverture artistique</b> <i>intervenant: CAM (animateur) +Asso. Créatelier</i>	Atelier 3: <b>Ouverture sur les activités physiques ludiques</b> <i>Intervenant: animateur communal</i>	Atelier 4: <b>Ouverture sur les activités physiques duelles</b> <i>Intervenant: ass." Judo"</i>	Atelier 5 <b>Ouverture sur les activités physiques collectives</b> <i>intervenant: CAM (animateur)+ asso. Rugby</i>
<b>Lundi</b>	<b>Eveil musical</b>	<b>Loisirs créatifs + Mosaïque</b>	<b>Grands jeux</b>	<b>Jeux d'opposition</b>	
<b>mardi</b>		<b>Mosaïque</b>	<b>Grands jeux</b>		<b>Jeux de coopération+ balle ovale</b>
<b>jeudi</b>	<b>Eveil musical</b>	<b>Mosaïque</b>		<b>Jeux d'opposition</b>	<b>Jeux de coopération</b>

N.B: Pour les loisirs créatifs, c'est l'association "Créatelier" qui intervient. Convention signée avec la cam. Coût= Pour la balle ovale c'est l'association locale de rugby qui intervient avec des animateurs formés. Convention signée avec la cam

### T.A.P Ateliers Ecole élémentaire 3ème trimestre 2014-2015

	Atelier 1: <b>ouverture artistique</b> <i>intervenant:</i> Asso "Tempô"+ asso. Foyer Rural	Atelier 2: <b>ouverture artistique</b> <i>intervenant:</i> CAM (animateur) +Asso. Créatelier	Atelier 3: <b>Ouverture sur les activités physiques ludiques</b> <i>Intervenant:</i> animateur communal	Atelier 4: <b>Ouverture sur les activités physiques duelles</b> <i>Intervenant: ass."</i> Judo"	Atelier 5 <b>Ouverture sur les activités physiques collectives</b> <i>intervenant: CAM (animateur)+ asso.</i> Rugby
<b>Lundi</b>		<b>Mosaïque</b>	<b>Grands jeux</b>	<b>Jeux d'opposition</b>	
<b>mardi</b>			<b>Grands jeux</b>		<b>Jeux de coopération+ balle ovale</b>
<b>jeudi</b>	<b>Eveil musical</b>  <b>Danse Country</b>	<b>Mosaïque</b>		<b>Jeux d'opposition</b>	<b>Jeux de coopération</b>

N.B: Pour l'atelier danse Country, c'est le foyer Rural local qui intervient bénévolement. Convention signée avec la cam

# Annexe 4: La carte du territoire

## Lavernose Lacasse PEDT



© IGN 2015 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 15' 43.9" E  
Latitude : 43° 23' 42.6" N

Implantation des différentes structures

## Annexe 5 : Grilles tarifaires

### TARIFS CLSH JOURNEE APPLICABLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 (JOURNEE)

	Tranche 1 QF < 199	Tranche 2 200 < QF < 399	Tranche 3 400 < QF < 599	Tranche 4 600 < QF < 899	Tranche 5 900 < QF < 1299	Tranche 6 1300 < QF < 1599	Tranche 7 1600 < QF < 1999	Tranche 8 QF > 2000	Extérieurs
TARIFS 2014/2015	3,48 €	3,50 €	4,68 €	8,18 €	12,70 €	12,72 €	12,72 €	12,72 €	33,62 €
TARIFS 2015/2016	3,48 €	3,50 €	4,68 €	8,18 €	11,70 €	13,40 €	14,74 €	16,12 €	33,62 €

Pour le CLSH, le tarif d'une demi-journée est égal à 50% du tarif d'une journée

Le tarif journée s'applique à partir du moment où le repas est pris.

### TARIFS CLSH APPLICABLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 (1/2 JOURNEE)

	Tranche 1 QF < 199	Tranche 2 200 < QF < 399	Tranche 3 400 < QF < 599	Tranche 4 600 < QF < 899	Tranche 5 900 < QF < 1299	Tranche 6 1300 < QF < 1599	Tranche 7 1600 < QF < 1999	Tranche 8 QF > 2000	Extérieurs
TARIFS 2014/2015	1,74 €	1,75 €	2,34 €	4,09 €	6,35 €	6,36 €	6,36 €	6,36 €	16,81 €
TARIFS 2015/2016	1,74 €	1,75 €	2,34 €	4,09 €	5,85 €	6,70 €	7,37 €	8,06 €	16,81 €

### TARIFS CLSH APPLICABLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016 pour le mercredi - 1/2 journée avec repas (70% du tarif journée)

	Tranche 1 QF < 199	Tranche 2 200 < QF < 399	Tranche 3 400 < QF < 599	Tranche 4 600 < QF < 899	Tranche 5 900 < QF < 1299	Tranche 6 1300 < QF < 1599	Tranche 7 1600 < QF < 1999	Tranche 8 QF > 2000	Extérieurs
TARIFS 2014/2015	2,44 €	2,45 €	3,27 €	5,72 €	8,89 €	8,90 €	8,90 €	8,90 €	23,53 €
TARIFS 2015/2016	2,44 €	2,45 €	3,27 €	5,72 €	8,19 €	9,38 €	10,32 €	11,28 €	23,53 €

## ANNEXE CAF

### TARIFS TEMPS MERIDIEN - CLAE MIDI

	Prix à l'accueil	Prix à l'Heure Durée 1h30	Prix à l'Heure Durée 1h45
de 0 à 199 euros	0,10 €	0,06 €	0,05 €
de 200 à 399 euros	0,12 €	0,08 €	0,07 €
de 400 à 599 euros	0,14 €	0,09 €	0,08 €
de 600 à 899 euros	0,16 €	0,10 €	0,09 €
de 900 à 1299 euros	0,19 €	0,12 €	0,11 €
de 1300 à 1 599 euros	0,21 €	0,14 €	0,12 €
de 1 600 à 1 999 euros	0,23 €	0,15 €	0,13 €
> 2 000 euros	0,25 €	0,16 €	0,14 €

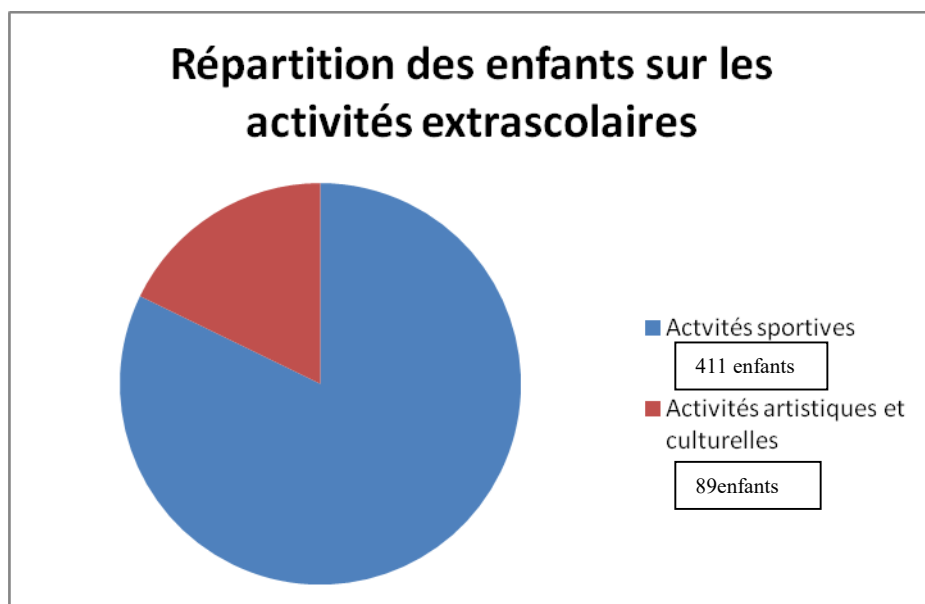
### TARIFS CLAE MATIN / CLAE SOIR

	Prix à l'accueil	Prix à l'Heure Durée 1h15	Prix à l'Heure Durée 1h30	Prix à l'Heure Durée 1h45	Prix à l'Heure Durée 2h00	Prix à l'Heure Durée 2h15	Prix à l'Heure Durée 2h30	Prix à l'Heure Durée 2h45	Prix à l'Heure Durée 3h00	Prix à l'Heure Durée 3h15
de 0 à 199 euros	0,57 €	0,45 €	0,38 €	0,32 €	0,28 €	0,25 €	0,22 €	0,20 €	0,19 €	0,18 €
de 200 à 399 euros	0,59 €	0,47 €	0,39 €	0,33 €	0,29 €	0,26 €	0,23 €	0,21 €	0,19 €	0,18 €
de 400 à 599 euros	0,61 €	0,49 €	0,40 €	0,35 €	0,30 €	0,27 €	0,24 €	0,22 €	0,20 €	0,19 €
de 600 à 899 euros	0,63 €	0,50 €	0,42 €	0,36 €	0,31 €	0,28 €	0,25 €	0,23 €	0,21 €	0,19 €
de 900 à 1299 euros	0,65 €	0,52 €	0,43 €	0,37 €	0,32 €	0,29 €	0,26 €	0,23 €	0,21 €	0,19 €
de 1300 à 1 599 euros	0,67 €	0,53 €	0,44 €	0,38 €	0,33 €	0,29 €	0,26 €	0,24 €	0,22 €	0,20 €
de 1 600 à 1 999 euros	0,69 €	0,55 €	0,46 €	0,39 €	0,34 €	0,30 €	0,27 €	0,25 €	0,23 €	0,21 €
> 2 000 euros	0,71 €	0,57 €	0,47 €	0,40 €	0,35 €	0,31 €	0,28 €	0,25 €	0,23 €	0,21 €

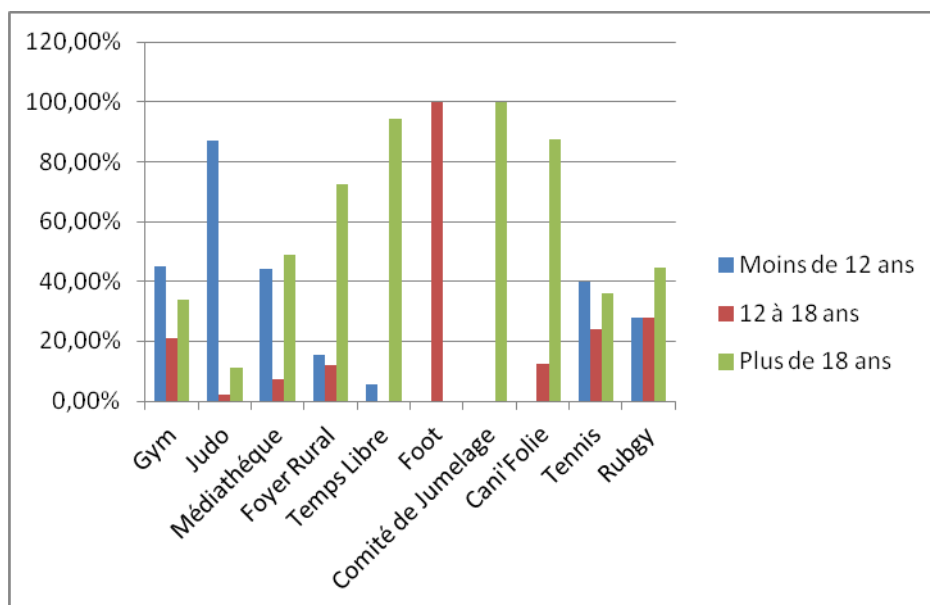


## Annexe 6 : Les Associations

Sur la Commune, environ 500 enfants pratiquent une activité sportive et/ou artistique et culturelle au sein du tissu associatif de Lavernose Lacasse.



### Répartition par tranche d'âge



# Annexe 7 :

## L'action de la Médiathèque

### Accueil libre de tous les enfants sur les 24h d'ouverture hebdomadaires

☐ **La petite enfance (0-3 ans)** sur le temps de garde du tout-petit avec une ass-mat de LAMA ou du RAM

3 animations de 30 min par mois

#### **Objectifs**

- Stimuler l'éveil du tout-petit grâce à différents outils : livres (albums, livres animés, kamishibaï, imagiers...), images et objets, chansons, comptines, jeux de doigts, instruments de musique ...
- permettre l'accès à l'objet-livre
- créer un moment de partage et de contemplation

☐ **Le groupe scolaire (3-10 ans)** 9 primaires + 4 maternelles sur le temps scolaire de l'enfant  
1 animation de 1h par mois / classe

#### **Objectifs**

- Stimuler l'imagination, la soif de comprendre et l'envie et le plaisir de lire.
- Créer un moment propice à l'écoute, à la curiosité et à l'imaginaire
- Faire découvrir toutes les collections et types de documents, leur richesse et les différents genres littéraires.
- Enrichir leur culture générale en abordant les contes traditionnels puis leurs détournements.

•☐ **Mise à disposition de la CAM pour les TAE ou TAP (3-5 ans)** sur le temps périscolaire de l'enfant

3 animations de 45 min par semaine soit 12 à 15 interventions par mois

#### **Objectifs**

- Proposer un éveil culturel à tous les élèves de l'école maternelle autour de l'image et de la musique instrumentale
- Permettre à l'enfant, grâce à un moment d'écoute et de contemplation, de développer son imaginaire
- Les imagin'ateliers se basent sur les axes thématiques énoncés par le PEDT : le vivre ensemble/ l'autonomie/ Les repères Espace-Temps-Personnes

☐ **La cabane à histoires (dès 6 mois)** sur le temps libre des enfants  
le mercredi à 11h : 30 min d'animation toutes les semaines hors vacances scolaires

#### **Objectifs**

Créer un temps de partage et d'écoute autour du livre

☐ **Les jeunes**

accueil libre + Partenariat avec le PAJ sur des thématiques précises + soutien informatique pour le CLAS

☐ **Les animations avec intervenants extérieurs pour la jeunesse**

#### **Expositions :**

- enrichir sa culture ou simplement éveiller sa curiosité
- support de projets culturels en direction des scolaires
- tuteur pour animations culturelles et artistiques

#### **Ateliers arts plastiques :**

- découverte de techniques artistiques
- libérer la créativité
- Valorisation de l'enfant

#### **Spectacles de conteur professionnel** 1 fois par trimestre

spectacle tout-petits ou familial pour créer un moment d'échange et de partage